

Collecte de sang

Mardi 20 avril de 14h30 à 19h30

ESF organise une collecte de sang le **mardi 20 avril 2021**, au Pôle musical et associatif Blaise Pascal. Aucun produit ne peut se substituer au don du sang : ce dernier reste vital.



++ Produits sanguins : quels sont les besoins ?

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain et aux produits sanguins labiles (PSL), issus des dons de sang. Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable.

En France, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons de sang par jour dont 1700 en Ile de France. Et ce chiffre a tendance à augmenter... En effet, jusqu'en 2013, sous l'effet combiné de l'allongement de l'espérance de vie et des progrès de la médecine, la consommation de produits sanguins a enregistré une croissance de 1 à 3 % par an. Les besoins en globules rouges se sont ainsi accrus de 29 % entre 2002 et 2012.

Les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée (7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges).

++ Les besoins en sang

Situations d'urgence et besoins chroniques

Le don de sang permet de soigner plus d'un million de malades chaque année en France. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont utilisés dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence (hémorragies lors d'un accouchement, d'un accident, d'une opération chirurgicale...) et les besoins chroniques (maladies du sang et cancers).

Les produits sanguins sont également employés pour fabriquer des médicaments (immunoglobulines, facteurs de coagulation...). Aujourd'hui, plus de 200 maladies sont ainsi traitées avec des substances produites à partir du plasma. Et les patients bénéficiant de ces traitements représentent à eux seuls la moitié des malades soignés en France grâce aux dons de sang.

++ L'utilisation des produits sanguins

Selon une enquête nationale* sur les receveurs de produits sanguins, menée par l'EFS, les maladies du sang et les cancers demeurent les pathologies les plus consommatrices de produits sanguins : elles concernent près de la moitié (47 %) des patients transfusés.

Les interventions chirurgicales concernent quant à elles un peu plus du tiers (35 %) des patients transfusés. Cette étude a également révélé que 80 % des produits transfusés sont des globules rouges, que 52 % des transfusions sont programmées et que l'âge moyen des receveurs est de 65 ans.

PRÉLÈVEZ VOTRE POUCE, DONNEZ VOTRE SANG !

EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAU

1 MILLION DE MALADES

Il faut en moyenne 5 VIEUX SANGS pour sauver un malade.

Plus on préleve le sang, plus on donne. Plus on donne, plus on sauve.

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour.

En 2014, 572 443 patients ont bénéficié d'une transfusion (51,4 % de femmes et 48,6 % d'hommes).

Chaque patient reçoit en moyenne 5 produits sanguins labiles (PSL).

Plus on donne, plus on sauve.

www.efs-donnsang.efs.sante.fr

cc-by-sa/3.0/fr. Il est recommandé de ne pas être à jeun.

Coordonnées

Pôle musical et associatif Blaise Pascal
Rue des Écoles Jean Baudin
78114
Magny-les-Hameaux
Infos pratiques

N'oubliez pas avant de prendre RDV et de vous déplacer de vérifier que vous êtes éligible au don du sang.

Faites le test en ligne : donusang.efs.sante.fr, rubrique "Puis-je donner ? " ou Appli Don du sang.

Le saviez-vous ?

*** 1 million de malades sont soignés chaque année grâce au don de sang.**

*** 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour.**

*** En 2014, 572 443 patients ont bénéficié d'une transfusion (51,4 % de femmes et 48,6 % d'hommes).**

*** Chaque patient reçoit en moyenne 5 produits sanguins labiles (PSL).**

Liens utiles

[Site internet de l'Etablissement français du sang](http://www.efs-donnsang.efs.sante.fr)

Contact

Qu'il y ait le confinement ou le couvre-feu, la collecte est maintenue.

Que ce soit en période de couvre-feu ou de confinement, l'activité de l'Etablissement français du sang reste essentielle pour les besoins des malades.

De ce fait les donneurs peuvent se déplacer muni de leur attestation de déplacement en cochant la case « assistance aux personnes vulnérables ».